

TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNE DE FONTAINE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2025-23 en date du 1er octobre 2025, une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Fontaine, d'une durée de 32 jours, est prescrite du :

lundi 27 octobre à 15h30 au jeudi 27 novembre 2025 à 17h30.

Par décision de la Présidente du Tribunal administratif de Besançon, sont désignés commissaire enquêteur M. René BAILLY, et commissaire enquêteure suppléante Mme Sylviane FOURE.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6737/>
- sur support papier, en mairie de Fontaine, siège de l'enquête
- sur un poste informatique, en mairie de Fontaine, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi de 15h30 à 16h30, jeudi de 15h00 à 16h30, et mardi et vendredi de 11h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- du **dossier de PLU**, comprenant les six pièces suivantes : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), un règlement et des annexes réglementaires et informatives ;
- des **autres pièces exigées par l'article R.123-8 du code de l'environnement**, notamment les avis des personnes publiques associées.

Le projet de PLU de la commune de Fontaine a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure au sein du rapport de présentation du PLU. La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Bourgogne-Franche-Comté a été saisie pour avis sur le projet de PLU.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Fontaine aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 octobre de 15h30 à 18h30

Samedi 15 novembre de 9h00 à 12h00

Jeudi 27 novembre de 14h30 à 17h30

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Fontaine – 1 Place de Turenne – 90150 FONTAINE, à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-6737@registre-dematerialise.fr

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6737/>

Au terme de la procédure, le projet d'élaboration du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera adopté par délibération du conseil municipal. La délibération approuvant le PLU sera publiée et deviendra exécutoire dès sa transmission au préfet et accomplissement des mesures de publicité.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Fontaine, aux jours et heures habituels d'ouverture, et en Préfecture du Territoire de Belfort, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête avant l'archivage du rapport en mairie. Ils seront également consultables à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6737/>

Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Pierre FIETIER– Maire de Fontaine – Tel : 03.84.23.80.12.